

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 octobre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 octobre 2024	15 octobre 2024
14	6	6+ 2		

**Délibération 2024\_10\_02 : Approbation du Budget Supplémentaire lotissement Bec de Jaud 2**  
L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 22 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sans quorum, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents :** Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Jean-Yves BOUCARD, Gwenaëlle DENIS.

**Membres absents non représentés :** Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE,

**Membres absents représentés :** Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN), Jean François MALTERRE (donne pouvoir à Gwenaëlle DENIS).

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves BOUCARD

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'assemblée délibérante que le budget supplémentaire vient réajuster et compléter en cours d'année le budget primitif.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire 2024 du lotissement « le Bec de Jaud 2 », comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : -108 643.95 €
- Dépenses et recettes d'investissement : - 96 318.95 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-108 643.95	-108 643.95
Investissement	- 96 318.95	- 96 318.95
<b>TOTAL</b>	<b>-204 962.90</b>	<b>-204 962.90</b>

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4 et suivants ;

**Considérant** le projet de budget supplémentaire 2024 du lotissement « le Bec de Jaud 2 » présenté en détail aux Conseillers Municipaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 7 voix Pour, 1 contre (M. RAVON) :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le budget supplémentaire 2024 arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-108 643.95	-108 643.95
Investissement	- 96 318.95	- 96 318.95
<b>TOTAL</b>	<b>-204 962.90</b>	<b>-204 962.90</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 22 octobre 2024  
Le Maire

Denis DUBOURGNOUX

